

Tarification pour la surveillance du midi 2024-2025

Fréquentation régulière

Préscolaire 4-5 ans et primaire : 280 \$ par année

Fréquentation occasionnelle 3 \$ de l'heure

(Exemple : 75 min. = 3,75 \$)

Élèves du secondaire : 53 \$ par année

Limite maximale par élève (*réf. 4.3*) : 360 \$ par année

Tarification adoptée au conseil d'administration du CSSA, le 28 mai 2024.